



PAR COURRIEL

Nicolet, le 21 avril 2026

Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 16 avril 2026 visant à obtenir les plans des cours lors de votre formation au programme de formation initiale des constables spéciaux.

A cet effet, nous vous transmettons les plans de cours suivants :

- Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide...et techniques en emploi de la force, 18 pages, 25 janvier 2021;
- Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes, 14 pages, 17 août 2021;
- Droit pénal général et pouvoirs des constables du MSP et de l'Assemblée nationale, 12 pages, février 2023;
- Intervenir physiquement auprès des personnes, 20 pages, 21 février 2023;
- Utiliser le pistolet en situation de tir défensif, 16 pages, 14 juin 2024;
- Agir à titre de constable spécial, 16 pages, 23 février 2023;
- Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif, 14 pages, 22 octobre 2013;
- Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier répondant, 14 pages, 4 décembre 2013.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé « Avis de recours ».

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et Directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles

[Original signé]

Andréanne Deschênes

AD/ep

p.j. : avis de recours en révision

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Téléc. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Téléc. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force



*Plan
de cours*

118-101

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide
et adapté à la situation tout en utilisant les principes et tech-
niques de l'emploi de la force

Plan de cours

118-101

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force* s'adresse aux étudiants inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à **intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques d'emploi de la force**.

S'appuyant sur le Modèle national de l'emploi de la force, sur le cadre d'analyse CIOA/CI et le formulaire *Emploi de la force*, ce cours traite de la prise de décision de l'usage de la force, principalement à l'aide du simulateur de tir, dans le cadre des activités d'enseignement et d'apprentissage du système d'analyse d'interventions à risque. Ce cours aborde, bien sûr, le contexte de l'usage de l'emploi de la force dans son ensemble, mais plus précisément la prise de décision juste et rapide lors d'une situation pouvant impliquer l'emploi de la force potentiellement mortelle. Ainsi, les activités sont conçues pour que les étudiants puissent expérimenter différentes options de l'emploi de la force. C'est pourquoi environ 50 % des activités sont calibrées de façon à ce qu'une autre option que la force mortelle soit utilisée.

Il est à noter que ce cours est en continuation avec ceux d'intervention physique, de tir et d'intervention tactique. De plus, les situations vécues dans ce cours sont en contexte de réalité simple.

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier ses actions, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Finalement, il aura à apprécier sa propre performance.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

12 heures réparties de la façon suivante :

- **en classe** : 3 h
- **au simulateur** : 9 h

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- **Théorie** : ratio de 1 policier-instructeur pour 18 étudiants
- **Simulateur** : ratio de 1 policier-instructeur pour 9 étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.	▪ À l'aide du simulateur de tir : ⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque). ▪ En utilisant les armes du ceinturon. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle. ▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force, du cadre d'analyse CIOA/CI et du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Au moyen de lectures. ▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet
2. Planifier ses actions.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI 4.2 Consignation adéquate des informations à l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i>
5. Apprécier son intervention.	5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Contenu de la formation

LA PRISE DE DÉCISION DE L'USAGE DE LA FORCE (SYSTÈME D'ANALYSE D'INTERVENTIONS À RISQUE)

Le Modèle national de l'emploi de la force

Le cadre d'analyse (CIOA/CI)

Évaluation de la situation

■ Dimension légale

- Charte canadienne des droits et libertés : art. 7, 8, 9, 10
- Charte des droits et libertés de la personne (Québec) : art. 1 et 2
- Code criminel : art. 495, 25, 26, 27, 34
- Code de déontologie des policiers du Québec : art. 6 et 11
- Code de procédure pénale : art. 72, 74, 83, 84, 85, 146
- Loi sur la police : art. 48
- *Common law*

■ Perception des circonstances et de la situation

- Environnement
- Nombre de personnes impliquées
- Perception des capacités du sujet
- Connaissance du sujet
- Temps et distance
- Reconnaître les signes d'agression éventuelle :
 - Signes précurseurs d'un assaut
 - Signes d'assaut imminent
 - Signes de soumission
 - Signes précurseurs d'une fuite à pied

■ Perception du comportement du ou des sujets

- Coopération
- Résistance passive
- Résistance active
- Agression
- Lésions corporelles graves ou mort

Planification des actions

■ Perception

■ Considérations tactiques

Intervention sur les lieux

■ Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer

■ Options de force

- Présence de l'agent
- Communication
- Contrôle physique
- Armes intermédiaires
- Force mortelle

■ Communications

■ Entre collègues

- Notion de contact/couvreur
- Information au partenaire
 - ✓ Lieu de l'événement
 - ✓ Description des lieux
 - ✓ Informations connues du suspect
 - ✓ Type d'armes
 - ✓ Indices de menace
 - ✓ Victime(s)

■ Techniques et principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir

■ Intervention physique

- Les différentes techniques d'intervention physique :
 - ✓ Techniques légères à mains nues
 - ✓ Techniques puissantes à mains nues
 - ✓ Armes intermédiaires
 - Aérosol capsique – Bâton droit télescopique – Arme à impulsions électriques*
- Les 6 principes de défense :
 - ✓ Position
 - ✓ Distance
 - ✓ Concentration
 - ✓ Vitesse de réaction
 - Perception – Analyse – Décision – Action*
 - ✓ Esquive
 - ✓ Riposte

■ Intervention tactique

- Les différentes techniques d'intervention tactique :
 - ✓ Techniques de déplacements
 - ✓ Techniques du contact/couvreur
- Les 7 principes tactiques :
 - ✓ Barricade
 - Connaissance balistique – Versus cachette – Versus camouflage – Versus obstacle*
 - ✓ Indice de menace
 - Nombre de suspects – Signes de danger – Évaluation constante de la menace*
 - ✓ Temps/distance
 - 21 pieds – Temps de dégainer, mirer ou viser et tirer – Action/réaction – Ligne de tolérance – Repli stratégique (se garder une porte de sortie)*
 - ✓ Règle du 1+1
 - Être méfiant sur le nombre d'armes et de suspects*

- ✓ Verbalisation
 - Contrôle verbal*
- ✓ Désescalade
 - Adaptabilité – Gestion des émotions et du stress*
- ✓ Mentalité de gagnant
 - Régler la situation – Ne jamais abandonner – Plan de rechange*
- Règle 1-2-3
 - ✓ Focus visuel sur les mains
- **Tir**
 - Techniques de tir
 - ✓ Manipulation sécuritaire de l'arme
 - ✓ Pointer le centre de masse
 - ✓ Précision du tir
 - ✓ Politique du doigt sur la détente
 - ✓ Balayage visuel
 - Neutraliser une menace
 - Cesser le feu (lorsque la menace cesse)
 - ✓ Sensibilisation du temps de réaction à l'arrêt du tir
 - Éviter les feux croisés
 - Évaluer l'environnement
 - Tirer pour blesser *versus* pour neutraliser
 - Tirer sur un suspect en fuite
 - Créer une opportunité
 - ✓ Se rapprocher
 - ✓ Se donner un axe de tir

Articulation de sa prise de décision

- Les éléments à considérer lors de l'utilisation de la force – Cadre d'analyse
- Les éléments à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle (CIOA/CI)
- Formulaire *Emploi de la force*

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est structurée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour favoriser le développement d'habiletés propres au tir. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leurs actions, intervenir sur les lieux et articuler leur prise de décision*. Finalement, ils auront à *apprécier leur propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage et vers l'atteinte des standards requis.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA FORMATION ▪ S'approprier les composantes de la formation.	20 min	s. o.
2	LES ASPECTS LÉGAUX RELATIFS À L'UTILISATION DE LA FORCE ET LE CADRE D'ANALYSE DE L'UTILISATION DE LA FORCE MORTELLE ▪ Circonscrire la portée des aspects légaux liés à l'usage de la force en général et la force mortelle en particulier. ▪ S'approprier les éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle (CIOA/CI). ▪ Se familiariser à la prise de décision lors d'une situation relative à l'usage de la force. ▪ Se familiariser à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i> et le <i>Guide du formulaire Emploi de la force – Document de référence</i>.	2 h	1
3	LE SIMULATEUR ET SES ÉQUIPEMENTS ▪ Se familiariser à l'environnement, aux équipements et aux consignes de sécurité au simulateur de tir. ▪ Se familiariser avec la notion action/réaction. ▪ Expérimenter la notion action/réaction. ▪ Faire l'essai du simulateur.	40 min	3
4	LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À L'USAGE DE LA FORCE 1 ▪ Expérimenter des activités d'intervention policière à risque élevé au simulateur. ▪ Se familiariser à la prise de décision à l'aide du cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle. ▪ Évaluer la situation. ▪ Planifier des actions. ▪ Intervenir sur les lieux. ▪ Articuler sa prise de décision. ▪ Utiliser la communication tactique. ▪ Recourir à des techniques de l'emploi de la force lors de l'intervention. ▪ Analyser sa prise de décision en faisant ressortir les éléments suivants : ⇒ la règle du 21 pieds; ⇒ les 7 principes tactiques, plus précisément : ✓ barricade vs distance vs obstacle; ✓ règle du 1+1; ✓ verbalisation (contrôle verbal); ✓ rapport temps/distance; ⇒ les 6 principes de défense; ⇒ règle du 1, 2, 3; ⇒ tirer jusqu'à ce que la menace soit neutralisée; ⇒ notion du contact/couvreur; ⇒ notion action/réaction. ▪ Connaître/combattre les effets du stress. ▪ Reconnaître les comportements humains : 3 F. ▪ Employer le Modèle national de l'emploi de la force et les aspects légaux. ▪ Utiliser le cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle (CIOA/CI).	1 h 30 min	1, 2, 3, 4, 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À L'USAGE DE LA FORCE 2 ▪ Expérimenter des activités d'intervention policière à risque élevé au simulateur. ▪ Se familiariser à la prise de décision à l'aide du cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle. ▪ Évaluer la situation. ▪ Planifier des actions. ▪ Intervenir sur les lieux. ▪ Articuler sa prise de décision. ▪ Utiliser la communication tactique. ▪ Recourir à des techniques de l'emploi de la force lors de l'intervention. ▪ Analyser sa prise de décision en faisant ressortir les éléments suivants : ⇒ les 7 principes tactiques, plus précisément : ✓ barricade (vs distance vs obstacle); ✓ règle du 1+1; ✓ verbalisation (contrôle verbal); ⇒ les 6 principes de défense; ⇒ notion action/réaction; ⇒ règle du 1, 2, 3; ⇒ notion contact/couvreur (V.A. suspect); ⇒ mode arrestation vs relation d'aide; ⇒ ligne de tolérance; ⇒ utilisation des armes intermédiaires; ⇒ règle du 21 pieds; ⇒ signes précurseurs de danger (précurseurs d'assaut, assaut imminent, fuite). ▪ Connaître/combattre les effets du stress. ▪ Reconnaître les comportements humains : 3 F. ▪ Employer le Modèle national de l'emploi de la force et les aspects légaux. ▪ Utiliser le cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle (CIOA/CI).	1 h 30 min	1, 2, 3, 4, 5
6	LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À L'USAGE DE LA FORCE 3 ▪ Expérimenter des activités d'intervention policière à risque élevé au simulateur. ▪ Se familiariser à la prise de décision à l'aide du cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle. ▪ Évaluer la situation. ▪ Planifier des actions. ▪ Intervenir sur les lieux. ▪ Articuler sa prise de décision. ▪ Utiliser la communication tactique. ▪ Recourir à des techniques de l'emploi de la force lors de l'intervention. ▪ Analyser sa prise de décision en faisant ressortir les éléments suivants : ⇒ les 7 principes tactiques, plus précisément : ✓ barricade; ✓ rapport temps/distance; ✓ verbalisation (contrôle verbal); ⇒ les 6 principes de défense; ⇒ tirer dans le dos; ⇒ notion de contact/couvreur; ⇒ règle du 1, 2, 3; ⇒ créer une opportunité; ⇒ notion action/réaction; ⇒ indice de menace. ▪ Combattre les effets du stress.	1 h 30 min	1, 2, 3, 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	- Reconnaître les comportements humains : 3 F. - Employer le Modèle national de l'emploi de la force et les aspects légaux. - Consigner les informations sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>.		
7	LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À L'USAGE DE LA FORCE 4 - Expérimenter des activités d'intervention policière à risque élevé au simulateur. - Se familiariser à la prise de décision à l'aide du cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle. - Évaluer la situation. - Planifier des actions. - Intervenir sur les lieux. - Articuler sa prise de décision. - Utiliser la communication tactique. - Recourir à des techniques de l'emploi de la force lors de l'intervention. - Analyser sa prise de décision en faisant ressortir les éléments suivants : - les 7 principes tactiques, plus précisément : ✓ barricade; ✓ règle du 1+1; ✓ verbalisation (contrôle verbal); - les 6 principes de défense; - prise de périmètre vs action immédiate; - notion de contact/couvreur; - ligne de tolérance; - seuil de tolérance; - règle du 1, 2, 3; - créer une opportunité; - éviter les feux croisés; - notions de tir (précision du tir, centre de masse); <i>weapon focus</i>. - Combattre les effets du stress. - Reconnaître les comportements humains : 3 F. - Employer le Modèle national de l'emploi de la force et les aspects légaux. - Consigner les informations sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>.	1 h 30 min	1, 2, 3, 5
8	LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À L'USAGE DE LA FORCE 5 - Expérimenter des activités d'intervention policière à risque élevé au simulateur. - Se familiariser à la prise de décision à l'aide du cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle. - Évaluer la situation. - Planifier des actions. - Intervenir sur les lieux. - Articuler sa prise de décision. - Recourir à des techniques de l'emploi de la force lors de l'intervention. - Compléter le cadre d'analyse. - Analyser sa prise de décision en faisant ressortir les éléments suivants : - les 7 principes tactiques, plus précisément : ✓ barricade (vs distance vs obstacle); ✓ verbalisation (contrôle verbal); ✓ rapport temps/distance; - les 6 principes de défense; - notion contact/couvreur; - utilisation d'armes intermédiaires;	1 h 30 min	1, 2, 3, 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	⇒ notion action/réaction; ⇒ règle du 1, 2, 3; ⇒ créer une opportunité; ⇒ techniques de déplacements; ⇒ <i>weapon focus</i>; ⇒ communication tactique (situation critique); ⇒ règle du 21 pieds. ▪ Combattre les effets du stress. ▪ Reconnaître les comportements humains : 3 F. ▪ Employer le Modèle national de l'emploi de la force et les aspects légaux. ▪ Consigner les informations sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>.		
9	LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À L'USAGE DE LA FORCE 6 ▪ Expérimenter des activités d'intervention policière à risque élevé au simulateur. ▪ Se familiariser à la prise de décision à l'aide du cadre d'analyse des éléments essentiels à considérer lors de l'utilisation de la force mortelle. ▪ Évaluer la situation. ▪ Planifier des actions. ▪ Intervenir sur les lieux. ▪ Articuler sa prise de décision. ▪ Utiliser la communication tactique. ▪ Recourir à des techniques de l'emploi de la force lors de l'intervention. ▪ À l'aide du CIOA/CI et du formulaire <i>Emploi de la force</i>, compléter le cadre d'analyse. ▪ Analyser sa prise de décision en faisant ressortir les éléments suivants : ⇒ les 7 principes tactiques, plus précisément : ✓ barricade; ✓ rapport temps/distance; ✓ verbalisation (contrôle verbal); ⇒ les 6 principes de défense; ⇒ notion de contact/couvreur; ⇒ utilisation de la lampe de poche; ⇒ notion action/réaction; ⇒ règle du 1, 2, 3; ⇒ règle du 21 pieds. ▪ Combattre les effets du stress. ▪ Reconnaître les comportements humains : 3 F. ▪ Employer le Modèle national de l'emploi de la force et les aspects légaux.	1 h 30 min	1, 2, 3, 5

Évaluation

▪ **AUCUNE ÉVALUATION.**

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le bulletin de l'étudiant.

Il est à noter que ce cours fait partie de la formation en tactique.

Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes



*Plan
de cours*

760-106



Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes

Plan de cours

760-106

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2021

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Ce cours vise le développement de la compétence *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes*. Il s'adresse aux intervenants des domaines de la sécurité publique et policier qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont à appliquer et à faire respecter la loi. L'une des tâches les plus communes et les plus récurrentes qu'ont ces intervenants est celle d'interagir avec les citoyens. Qu'il salue, questionne, rassure ou ordonne, l'intervenant est appelé sur une base régulière à adresser un message à un interlocuteur qui, selon la lecture qu'il aura faite de ce message, réagira de façon positive ou non. C'est dans ce contexte que la communication est considérée comme une option à privilégier par l'intervenant pour maîtriser une situation en limitant les risques de confrontation physique avec la personne à laquelle il s'adresse.

La compétence vise plus particulièrement à amener l'étudiant à évaluer la situation, puis à planifier et à déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne, et ce, quelle que soit la clientèle. Les activités de formation permettent à l'étudiant d'intervenir dans différents contextes et auprès de clientèles diversifiées. Les notions théoriques abordées servent à établir un langage commun pour faciliter le *coaching*, l'intégration dans l'action et l'évaluation, par l'étudiant, de sa communication avec les personnes. Finalement, la formation donnée par l'École nationale de police du Québec permettra aux étudiants d'intégrer dans leurs interventions la communication, dont fait partie la désescalade, et ce, selon leur évaluation de la situation.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d'emploi.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec agissant comme formateur principal.
- Formateur de la Direction de la sécurité dans les palais de justice permettant de faire les liens avec la fonction.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au Programme de formation de base des constables spéciaux du ministère de la Sécurité publique

■ DURÉE

- 12 heures d'activités déterminées

Note : La compétence visée par ce cours est réinvestie tout au long du programme dans le cadre des cours visant l'intervention auprès des personnes.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR GROUPE

- Un maximum de 32 étudiants pour deux formateurs lors **des activités en classe**
- Un maximum de 16 étudiants pour deux formateurs lors **des activités de simulation**

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes.	▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ À l'aide des outils, de l'équipement ou du matériel nécessaire à la fonction de travail. ▪ En se reportant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction. ▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas. ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>. ▪ À partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i>. ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte d'informations pertinentes permettant de comprendre la situation 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation
2. Planifier une stratégie de communication.	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente compte tenu de la situation
3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3.1 Adoption d'une communication professionnelle avec la personne 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance pour la personne 3.3 Application adéquate d'actions favorables à la coopération de la personne
4. Évaluer sa communication.	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa stratégie de communication 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication avec les personnes
Et pour toute la compétence	Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes

Contenu de la formation

LA COMMUNICATION

- Le *Modèle national de l'emploi de la force* :
 - ⇒ Évaluation
 - ⇒ Planification
 - ⇒ Action
- Les barrières à la communication
- L'objectif ultime de la communication
- Le schéma de la communication
- La stratégie de communication
- L'attitude professionnelle
- La connaissance de soi et l'attitude professionnelle
- Les caractéristiques personnelles de l'intervenant et leur effet sur la gestion du stress et des émotions
- Les habiletés relationnelles
- Les techniques de communication
- Les phases de la communication et les actions qui y sont rattachées :
 - ⇒ *Désamorcer*
 - ⇒ *Convaincre*
 - ⇒ *Résoudre*

LA COMMUNICATION AVEC DES PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL EST PERTURBÉ

- La santé mentale
- Les troubles mentaux les plus courants
- L'état mental perturbé
- La crise :
 - ⇒ Les caractéristiques d'un état de crise
 - ⇒ Les étapes de la crise
- L'intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Les pouvoirs et devoirs liés à l'intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- La common law et l'article 48 de la *Loi sur la police*
- L'application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (P-38.001)
- Les ressources de soutien

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de soutien et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer le plus possible les tâches et les responsabilités habituelles de l'intervenant. Ainsi, tout au long du cours, les participants auront à mettre en pratique les notions abordées dans un contexte se rapprochant le plus possible de leur domaine d'intervention.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement une appréciation formative permettant aux étudiants d'effectuer, s'il y a lieu et tout au long de leur cheminement, les ajustements qui leur permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
En ligne	FAMILIARISATION AVEC LA DOCUMENTATION DU COURS Se familiariser avec les objectifs et les contenus visés par la formation (accessibles sur Moodle).	2 heures	s. o.
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS - Prendre connaissance des paramètres du cours et de son organisation logistique (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). - S'approprier les attentes liées à la communication dans un contexte d'intervention auprès des personnes.	30 min	s. o.
2	LA COMMUNICATION – CONCEPTS - S'approprier les concepts clés de la communication et l'aide-mémoire qui sont associés au développement des compétences de l'étudiant. - Déterminer les éléments qui peuvent influencer sur l'attitude professionnelle de l'intervenant. - Reconnaître les comportements et les techniques de communication qui contribuent à créer un climat de confiance. - Reconnaître les effets des actions liées aux phases <i>Désamorcer</i>, <i>Convaincre</i> et <i>Résoudre</i> sur la communication et le dénouement de l'intervention.	3 h 30 min	1, 3 et 4
3	LA COMMUNICATION AVEC DES PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL EST PERTURBÉ - Se familiariser avec le concept de santé mentale. - Reconnaître les caractéristiques d'une crise et d'un état mental perturbé. - Se familiariser avec les troubles mentaux les plus courants et leurs caractéristiques. - Élaborer une stratégie de communication adaptée à une personne dont l'état mental est perturbé.	4 heures	1 et 2
4	LA COMMUNICATION – MISES EN SITUATION - Intégrer les concepts de la communication et les contenus relatifs aux personnes dont l'état mental est perturbé dans son évaluation de la situation et dans la planification de sa stratégie de communication. - Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne dans le cadre d'une intervention simulée. - Évaluer sa communication et déterminer des pistes d'amélioration. - Apprécier la communication de ses pairs à partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i>.	4 heures	1, 2, 3 et 4

Évaluation

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE

Pendant toute la durée de la formation, l'étudiant doit faire la démonstration de sa compétence à *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes*, en utilisant la communication comme option à privilégier pour obtenir la collaboration d'une personne. Le déploiement d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne (élément de compétence 3) est évalué au moyen des épreuves certificatives associées aux compétences du programme portant sur l'intervention auprès des personnes.

Aucune note n'est attribuée spécifiquement à cette compétence sur le bulletin de l'étudiant.

École nationale de police du Québec

PROJET

Droit pénal général et pouvoirs
des constables spéciaux du Ministère de la Sécurité
publique et de l'Assemblée nationale
760-201-23

Direction de la formation en sécurité publique

Version de : février 2023

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2007.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version de : février 2023 (Par M^e Simon Lacoste)

Référence : 761-103

Présentation

Le cours *Aspects légaux – Constables spéciaux du MSP et de l'Assemblée nationale* s'adresse aux personnes appelées à œuvrer comme constable spéciaux à la Direction de la sécurité dans les palais de justice (DSPJ), à la Direction de la protection des personnalités (DPP) ou à l'Assemblée nationale.

Cette formation vise essentiellement le développement de compétence nécessaire à l'exercice de la fonction de constable spécial sous l'autorité du Ministère de la Sécurité publique (MSP) ou de l'Assemblée nationale.

Plus précisément, au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de développer ses connaissances quant aux aspects légaux afin d'intervenir en adéquation avec ses pouvoirs et ses devoirs relatifs à sa fonction en plus de connaître la réglementation applicable à son contexte d'intervention. L'étudiant devra également apprécier ses interventions liées aux aspects légaux dans une perspective d'amélioration continue.

Ce cours contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction d'un constable spécial, et ce, en cohérence avec la mission, les valeurs, les procédures et les directives du Ministère de la Sécurité publique ou de l'Assemblée nationale.

La Direction de la formation en sécurité publique

Généralités

● Préalables

- Étudiants sélectionnés par le Ministère de la Sécurité publique et l'Assemblée nationale

● Personnes-ressources

- ♣ Expert-conseil juridique ENPQ

● Clientèle visée

- Personnes appelées à œuvrer à titre de constable spécial pour le Ministère de la Sécurité publique ou à l'Assemblée nationale.

● Durée

36 heures réparties de la façon suivante :

- **Théorie** : 24 h;
- **Mises en situation** : 8 h;
- **Examens** : 4 h.

● Nombre d'étudiants

- Jusqu'à 36 étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Développer ses connaissances quant aux aspects légaux afin d'intervenir en adéquation avec ses pouvoirs et devoirs en tant que constable spécial sous l'autorité du Ministère de la Sécurité publique ou de l'Assemblée nationale.	• À partir des éléments légaux et jurisprudentiels. • À partir du <i>Code criminel</i> • À partir de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> • À l'aide des autres lois provinciales et fédérales applicables • À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage. • À l'aide du précis de cours.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Comprendre les pouvoirs et devoirs du constable spécial	1.1 Identification juste des articles du <i>Code criminel</i> en lien avec l'intervention du constable spécial. 1.2 Identification des principes de <i>common law</i> en lien avec l'intervention du constable spécial. 1.3 Identification des articles de la <i>Charte des droits et libertés</i> en lien avec l'intervention du constable spécial. 1.4 Identification juste des éléments du guide des pratiques policières en lien avec l'intervention du constable spécial. 1.5 Utilisation des articles du <i>Code de procédure pénale</i> en concordance avec la situation en lien avec l'intervention du constable spécial. 1.6 Identification des articles de la <i>LSJPA</i> en lien avec l'intervention du constable spécial.
2. Utiliser ses pouvoirs et devoirs et les règlements conformément au statut de constable spécial	2.1 Utilisation de ses pouvoirs de manière à effectuer des fouilles légales. 2.2 Prise en charge efficace de l'arrestation avec ou sans mandat. 2.3 Respect de ses devoirs de manière à effectuer des détentions de façon légale.
Et pour l'ensemble de la compétence :	Manifestation constante de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs de l'ENPQ.

Contenu de la formation

■ Introduction au droit criminel et au système judiciaire

- Acte de nomination du constable spécial du Ministère de la Sécurité publique ou de l'Assemblée nationale.
- Les sources du droit criminel versus le droit pénal
- Les tribunaux et leurs compétences
- Les intervenants du système de justice criminelle
- Le processus criminel, de la plainte au procès
- Les normes en droit criminel

■ Les infractions criminelles dans le contexte d'un palais de justice ou de l'Assemblée nationale

- Le pouvoir discrétionnaire du policier
- Les éléments constitutifs de l'infraction
 - ◆ L'élément matériel
 - ◆ L'élément intentionnel
- Les modes de poursuite
 - ◆ Poursuite par voie sommaire
 - ◆ Poursuite par acte criminel
 - ◆ Les infractions mixtes (ou hybrides)
- La criminalité dans un palais de justice ou à l'Assemblée nationale
 - ◆ Troubler la paix
 - ◆ Les voies de fait
 - ◆ Agression sexuelle
 - ◆ L'entrave
 - ◆ L'entrave à la justice
 - ◆ Méfait public
 - ◆ Les menaces
 - ◆ Harcèlement
 - ◆ Communication indécentes / harcelantes
 - ◆ Intimidation
 - ◆ L'enlèvement / la séquestration
 - ◆ Action indécente, exhibitionnisme et nudité
 - ◆ Méfaits
 - ◆ Vol
 - ◆ Vol qualifié
 - ◆ Extorsion
 - ◆ Fraude
 - ◆ Fraude en matière de prix de passage
 - ◆ Introduction par effraction
 - ◆ Possession d'outils de cambriolage
 - ◆ Recel
 - ◆ Incendies
 - ◆ Capacité de conduire affaiblies
 - ◆ Infractions relatives aux armes
 - ◆ Bris d'ordonnance judiciaire

■ Pouvoirs et devoirs en droit criminel des constables spéciaux du Ministère de la Sécurité publique ou de l'Assemblée nationale.

- L'arrestation sans mandat par un citoyen

- ☐ L'arrestation avec mandat par un agent de la paix
 - ☐ L'arrestation sans mandat par un agent de la paix
 - ◆ Définition de l'arrestation
 - ◆ Retour sur les motifs raisonnables de croire
 - ◆ Les actes criminels purs
 - ◆ Les infractions hybrides (ou mixtes)
 - ◆ Les infractions sommaires
 - ◆ L'individu sous le coup d'une ordonnance d'emprisonnement dans la collectivité
 - ◆ L'individu qui fait l'objet d'une ordonnance en vertu de la partie XX.1 du Code criminel
 - ◆ L'arrestation en vertu du Code de procédure pénale
 - ◆ Le jeune contrevenant
 - ☐ Les protections des personnes chargées de l'application de la *Loi*
 - ◆ Les sources de l'emploi de la force
 - ◆ Protection des personnes autorisées
 - ◆ Éléments nécessaires pour justifier l'utilisation de la force
 - ◆ La défense des biens
 - ◆ Usage de la force en cas de fuite
 - ◆ Recours à la force pour empêcher la perpétration d'une infraction
 - ☐ Pouvoir de fouille accessoire à l'arrestation
 - ☐ Pouvoir de détention pour fins d'enquête
 - ☐ La remise en liberté
 - ◆ Le principe de la retenue
 - ◆ L'exception de l'article 498 C.cr
 - ◆ Les motifs d'objection à la remise en liberté
 - ◆ Les prévenus autochtones et les populations vulnérables
 - ◆ La remise en liberté suite à une arrestation sans mandat
 - ◆ La remise en liberté suite à une arrestation avec mandat
 - ◆ Le contenu de la citation à comparaître
 - ◆ Le contenu de la promesse à comparaître
 - ◆ La comparution et la possibilité de réévaluation
 - ◆ La comparution dans les 24 heures
 - ☐ Obligations relatives à la *Charte canadienne des droits et libertés*
 - ◆ La détention
 - ◆ Art. 7
 - ◆ Art. 8
 - ◆ Art. 9
 - ◆ Art. 10
 - ◆ Art. 11
 - ☐ Le dossier remis par l'agent de la paix
 - ☐ Le témoignage à la Cour
- **Autres aspects légaux entourant la réalité des constables spéciaux.**
- ☐ La *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*
 - ☐ Loi sur le cannabis (Art. 4 et Art. 5)
 - ☐ La notion de oui-dire
 - ☐ La prise de note et le voir-dire
 - ☐ P-38
 - ☐ L'article 75 du *Code de procédure pénale*
 - ☐ Gestion d'une scène de crime.

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une démarche d'apprentissage expérientiel pour l'étudiant et donne au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation est que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages; il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à comprendre les pouvoirs et devoirs du constable spécial ainsi que les règles légales applicables à la réalité des constables œuvrant à la Direction des services de sécurité des palais de justice et de l'Assemblée nationale et de les utiliser conformément au statut de constable spécial.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique, une large place est accordée à la **pensée critique et réflexive**, omniprésente comme stratégie efficiente de régulation et de stabilisation des apprentissages, l'étudiant aura ainsi à établir des liens avec le référentiel de base, à se fixer des objectifs, à identifier des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition et de maintien de la compétence.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de médiateur et de guide entre l'expérience de l'étudiant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations, de *feedback* dont le but est de favoriser l'atteinte des standards chez l'étudiant, et ce, afin qu'il soit ainsi en mesure de se situer face à sa performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des étudiants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	Droit criminel – Introduction au droit criminel et au système de justice ^[ENPQ] - Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). - S'approprier les connaissances relatives au droit criminel et comprendre le système de justice.	4 h	1
2	Droit criminel – Les infractions criminelles ^[ENPQ] - S'approprier les connaissances relatives aux infractions criminelles. - Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention	4 h	1
3	Droit criminel – Les pouvoirs de l'agent de la paix ^[ENPQ] - Cibler les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs. - S'approprier l'application des pouvoirs et devoirs. - Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention	4 h	1
4	Mises en situation, aspects légaux – Partie 1 de 2 ¹ - Appliquer la théorie sur les aspects légaux lors de scénario. - Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.	4 h	1
5	Examen #1 Démontrer ses connaissances sur les aspects légaux.	2 h	1
6	Droit criminel – Les devoirs de l'agent de la paix ^[ENPQ] - Cibler les connaissances relatives aux devoirs de l'agent de la paix. - S'approprier l'application des pouvoirs et devoirs. - Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.	4 h	1
7	Droit criminel – Le dossier et le témoignage à la Cour ^[ENPQ] S'approprier la préparation au témoignage à la cour.	4 h	1
8	Droit criminel – Autres sujets connexes au droit criminel ^[ENPQ] - S'approprier les sujets connexes au droit criminel. - Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.	4 h	1
9	Mises en situation, aspects légaux – Partie 2 de 2 - Appliquer la théorie sur les aspects légaux lors de scénario. - Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.	4 h	1 et 2
10	Examen #2 Démontrer ses connaissances sur les aspects légaux.	2 h	1 et 2

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative en deux (2) parties à l'aide de 2 examens de connaissances permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence.

Note : Cette compétence est aussi évaluée de façon pratique à travers la compétence « *Agir à titre de constable spécial* » et la compétence « *Intervenir physiquement auprès des personnes* » grâce à l'activité d'intégration.

Épreuves de connaissances

Les épreuves de connaissance sont entièrement constituées de questions écrites. La note de passage est de 60 %. Si la note obtenue est inférieure à 60 % (D), ceci constitue un échec et l'examen doit être repris. La note de reprise sera la note réelle obtenue, mais n'effacera en aucun cas l'échec au relevé de notes.

L'épreuve certificative est pondérée de la manière suivante :

- ⇒ Examen 1 représente 40 % de la note finale ;
- ⇒ Examen 2 représente 60 % de la note finale.

%	Cotes	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
96,3-100 %	A+	Niveau SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7-96,2 %	A		
89,1-92,6 %	A-		
85,5-89 %	B+	Niveau TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8-85,4 %	B		
78,1-81,7 %	B-		
74,5-78 %	C+	Niveau SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée.
70,9-74,4 %	C		
67,3-70,8	C-		
63,6-67,2 %	D+	Niveau MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider.
60-63,5 %	D		
0-59,9 %	E	Niveau INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

Code criminel

Charte canadienne des droits et libertés

Code de procédure pénale

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Loi sur le cannabis

Loi réglementant le cannabis

Loi sur le système de justice pénal pour adolescents

**École nationale
de police**

Québec



350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Programme de formation initiale des constables spéciaux

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

760-207



Programme de formation initiale des constables spéciaux

Intervenir physiquement auprès des personnes

Plan de cours

760-207

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice du ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi qu'à ceux de l'Assemblée nationale qui sont inscrits au Programme de formation initiale des constables spéciaux. Cette formation est donnée à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

■ DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce cours permet le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*.

À la fin de ce cours, les constables spéciaux seront en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement au cours de celle-ci et de finaliser cette dernière. Ils devront également apprécier leur propre performance.

De plus, cette formation préparera les constables spéciaux à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à maîtriser leurs émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Ce cours permet également le développement de la compétence *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes*. En effet, les constables spéciaux doivent faire preuve, dans les tâches prévues dans leurs activités de formation, d'une attitude professionnelle, d'écoute et d'empathie. Ils doivent également utiliser des actions associées à *Désamorcer*, *Convaincre* ou *Résoudre*, si cela est requis.

■ DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Ce cours contribuera au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique dans les édifices gouvernementaux.

Ce cours fera également vivre aux constables spéciaux des mises en situation dans un contexte de réalité simple (contexte instable, mais présentant des éléments de prédictibilité) leur permettant de prendre des décisions quant à l'emploi de la force par suite d'une analyse du contexte d'intervention selon le *Modèle national de l'emploi de la force*.

Finalement, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d'emploi des constables spéciaux du MSP et de l'Assemblée nationale.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'ENPQ

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Constables spéciaux inscrits au Programme de formation initiale des constables spéciaux

■ DURÉE

- 106 h 30 min au total

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Un formateur en intervention physique de l'ENPQ et un formateur du MSP
- Un formateur pour huit étudiants
- Entraînement en réalité simple :
 - ⇒ un formateur pour six étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice ▪ En recréant un environnement teinté par la tension ▪ En utilisant des sites de simulation ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions ▪ À l'aide du précis de cours sur l'intervention physique ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa propre perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration
Et pour l'élément de compétence <i>Intervenir sur les lieux</i>	▪ Recours à l'assistance nécessaire ▪ Réaction adéquate en situation de stress ▪ Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer en contexte d'intervention auprès des personnes.	▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice ▪ À l'aide d'outils, d'équipement ou du matériel nécessaires à la fonction de travail ▪ En se reportant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction ▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> ▪ À partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i> ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte d'informations pertinentes pour la compréhension de la situation 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation
2. Planifier une stratégie de communication.	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente pour la situation
3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3.1 Adoption d'une communication professionnelle auprès de la personne 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance avec la personne 3.3 Application adéquate d'actions favorisant la collaboration de la personne
4. Évaluer l'ensemble de sa communication.	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa communication 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication
Et pour toute la compétence	▪ Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- Le concept de variabilité dans l'entraînement
- La connaissance du plan de cours
- Le processus d'évaluation
- Les rôles et les responsabilités de l'étudiant et du formateur
- Les valeurs sociales et personnelles
- Les articles 25 et 26 du *Code criminel*
- Quelques principes jurisprudentiels concernant l'emploi de la force
- Les articles 5 et 6 du *Code de déontologie des policiers du Québec* (CDPQ)
- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- Le formulaire *Emploi de la force*
- La grille d'appréciation et de coaching
- Les qualités essentielles en défense
- Les principes fondamentaux de la défense et le PADA
- Les techniques d'extraction des armes intermédiaires au ceinturon
- La technique d'extraction de l'arme à feu
- Les transitions
- Les techniques de contrôle articulaire
- La mise des menottes par contrôle articulaire (debout, sans appui et en position ventrale, en solo)
- La communication
- Le volet légal de la mise des menottes et de la fouille d'une personne
- La mise rapide des menottes en position debout, sans appui
- La résistance à la mise des menottes
- L'ajustement et le verrouillage des menottes
- Les examens physiques primaire et secondaire
- La fouille préventive
- L'escorte d'une personne menottée
- La fouille sommaire d'une personne menottée et non menottée en position debout
- La fouille d'une personne de sexe opposé et les mesures d'exception
- La technique de démenottage
- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte (en solo et en duo)
- La technique de transport (en duo)
- Les points de pression
- La mise des menottes par contrôle articulaire (en solo et en duo)
- La défense contre des agressions physiques
- La technique de contrôle par l'encolure
- L'utilisation du bâton télescopique
- L'utilisation de l'aérosol capsique
- Le contrôle physique d'un sujet au sol
- La mise rapide des menottes avec appui
- La fouille sommaire d'un sujet en position ventrale
- La technique d'approche armée en duo
- La « règle des 21 pieds »
- Les techniques de défense contre une agression à l'arme blanche
- L'escorte par contrôle articulaire

- L'utilisation des techniques de diversion à l'aide du bâton télescopique
- La technique d'approche armée en solo
- Les effets physiques et psychologiques d'une aspersion d'aérosol capsique
- La stratégie d'intervention à adopter lorsque l'agent a été aspergé d'aérosol capsique
- Le nettoyage du visage
- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu
- Les techniques de frappe avec un bâton télescopique de grande amplitude
- La stratégie d'intervention lors de l'utilisation du bâton télescopique en situation de confrontation physique
- Les signes et les symptômes du délire agité
- Le travail d'équipe
- La fouille sommaire d'un sujet en position à genoux
- Le système nerveux
- Les effets courants d'une neutralisation neuromusculaire (NNM)
- La notion d'intensité électrique (mesurée en ampères)
- Les modes d'application
- Le rôle d'agent de soutien lors de l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (AIE)
- Les interventions en solo et en duo
- Les principes tactiques
- Prendre en charge un événement
 - ✧ Amorce de l'intervention
 - ✧ Santé mentale et personne en crise
 - ✧ Communication
- Les principes et les techniques liés :
 - ✧ à l'intervention physique
 - ✧ au tir
 - ✧ à l'intervention tactique :
 - ◆ Le processus de prise de décision rapide (CIOA/CI)
 - ◆ Le contrôle de périmètre (LICER)
 - ✧ au *Modèle national de l'emploi de la force*
 - ✧ au formulaire *Emploi de la force*
 - ✧ à la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force)
- La gestion du stress et des émotions
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne :
 - ✧ le niveau de résistance du sujet
 - ✧ les facteurs intrinsèques
 - ✧ les circonstances particulières
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES CONSTABLES SPÉCIAUX DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

À l'image des **constables spéciaux en exercice** qui doivent **intervenir physiquement auprès des personnes** et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les constables spéciaux inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du constable spécial des édifices gouvernementaux lors de ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les constables spéciaux doivent **évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux** dans différents contextes et **articuler leur prise de décision**.

C'est donc en exerçant concrètement les compétences *Intervenir physiquement auprès des personnes* et *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes* que les constables spéciaux atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les constables spéciaux fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours ainsi que d'amener les constables spéciaux à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux constables spéciaux un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque constable spécial une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
S1	PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION – ÉVALUATION-PLANIFICATION-ACTION Se familiariser avec le processus de décision.	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 1-2	PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE - Accueil et présentation - Prendre connaissance des paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). - Le <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> - S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. - S'initier à l'analyse d'une intervention de constables spéciaux nécessitant l'emploi de la force. - S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. - Se familiariser avec les obligations légales.	3 h 45 min	1
C 01	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 1 - S'initier aux techniques suivantes : - Chutes arrières et roulades; - Défense contre les coups frappés (tels que les coups de poing et les coups de pied); - Défense corps à corps; - Technique d'approche.	3 h 45 min	3
C 02	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 2 - S'initier aux techniques suivantes : - Chutes arrière et roulades; - Défense contre les coups frappés; - Défense corps à corps; - Technique d'approche et de contrôle articulaire.	3 h 45 min	3
C 03	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 3 - S'initier aux techniques suivantes : - Défense contre les agressions; - Défense corps à corps; - Maîtrise d'une personne violente.	3 h 45 min	3
C 04	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 4 - S'initier aux techniques suivantes : - Défense contre les agressions; - Techniques de frappe; - Maîtrise d'une personne violente.	3 h 45 min	3
C 05	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 5 Exécuter un circuit qui vise l'intégration des techniques apprises dans un contexte d'effort physique.	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 3	ENTRAÎNEMENT DE BASE – ACTIVITÉ D'AMORCE – OPTIONS DE FORCE - Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. - Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le constable spécial s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. - Utiliser un contrôle physique léger. - S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique léger; - la mise des menottes; - le déploiement d'une arme intermédiaire. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE - Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min)	3 h 45 min	3
IP 4	ENTRAÎNEMENT DE BASE – MISE RAPIDE DES MENOTTES ET FOUILLE D'UNE PERSONNE 1 - S'initier à la mise rapide des menottes. - S'initier à la fouille d'une personne. - Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial lors de l'escorte. - Utiliser un contrôle physique léger. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique léger; - la mise des menottes; - la fouille d'une personne. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE - Questionnaire 1	3 h 45 min	3
IP 5	ENTRAÎNEMENT DE BASE – APPROCHE ET ESCORTE D'UNE PERSONNE 1 - Utiliser une technique d'approche adéquate. - Utiliser un contrôle physique léger. - Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique léger; - la mise des menottes. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE - Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min)	3 h 45 min	3
IP 6	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1 - Utiliser des techniques de défense contre les agressions. - Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique puissant; - l'usage des armes intermédiaires; - la mise des menottes. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE - Questionnaire 2	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 7	ENTRAÎNEMENT DE BASE – MISE RAPIDE DES MENOTTES ET FOUILLE D'UNE PERSONNE 2 - Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. - Utiliser la mise rapide des menottes. - Effectuer la fouille d'une personne. - Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial lors de l'escorte. - Utiliser un contrôle physique léger. - S'initier à une approche armée adéquate à deux constables spéciaux. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique léger; - le déploiement de l'arme à feu; - la mise des menottes; - la fouille d'une personne.	3 h 45 min	3
IP 8	ENTRAÎNEMENT DE BASE – APPROCHE ET ESCORTE D'UNE PERSONNE 2 - Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. - Utiliser une technique d'approche adéquate. - Utiliser un contrôle physique léger. - Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique léger; - la mise des menottes.	3 h 45 min	3
IP 9	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2 - Utiliser des techniques de défense contre les agressions. - Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. - Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. - S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique puissant; - le déploiement des armes intermédiaires; - la mise des menottes.	3 h 45 min	3
IP 10	ENTRAÎNEMENT DE BASE – EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE - Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress et maîtrise des émotions). - Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité après avoir été aspergé d'aérosol capsique. - Apporter le soutien nécessaire à une personne aspergée d'aérosol capsique.	3 h 45 min	s. o.
IP 11	ENTRAÎNEMENT DE BASE – USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3 - S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. - Utiliser le bâton télescopique. - Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : - le contrôle physique léger; - le contrôle physique puissant; - le déploiement d'une arme intermédiaire; - la mise des menottes. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE - Questionnaire 3	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 12	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TRAVAIL D'ÉQUIPE 1 ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne.	3 h 45 min	3
IP 13	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCLOURE 3) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. la mise des menottes.	3 h 45 min	3
IP 14	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TRAVAIL D'ÉQUIPE ET ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions concernant l'arme à impulsions électriques, telles que : ⇒ la nomenclature; ⇒ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques; ⇒ des notions de base en électricité; ⇒ la pratique policière pertinente (<i>Guide de pratiques policières</i>, section 2.1.1). ▪ S'initier au rôle de constable spécial de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques.	1 h 30 min	3
IP 15	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TRAVAIL D'ÉQUIPE 2 ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à saisir l'occasion d'agir en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. le contrôle physique léger et le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. le déploiement de l'arme à feu; 4. la mise des menottes; 5. la fouille d'une personne.	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 16	ENTRAÎNEMENT DE BASE – PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE ▪ S'approprier les principes et techniques d'intervention en équipe. ▪ Travailler en équipe de manière à limiter la liberté de mouvement d'un individu. ▪ Respecter son rôle attribué dans l'équipe. ▪ Utiliser le bouclier. ▪ Apprécier sa performance.	3 h 45 min	3
IP 18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés techniques ciblées.	3 h 45 min	3
IP 19	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN SOLO ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h 45 min	3
IP 20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN DUO ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h 45 min	3
IP 21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – ÉPREUVE FORMATIVE ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 22	REPRISE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Démontrer la maîtrise de l'habileté ou des habiletés de base échouées.	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 23	PLATEAU D'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE ▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique, Intervention tactique et Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer.	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 24	ÉVALUATION CERTIFICATIVE ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention.	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 25	RÉTROACTION – RÉALITÉS COMPLEXES ▪ Revenir sur une intervention comprenant une action immédiate avec emploi de la force qui a entraîné des lésions corporelles graves ou la mort. ▪ Revenir sur la rédaction du <i>Rapport complémentaire</i> (emploi de la force) et sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Approfondir ses connaissances sur le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4

Évaluation

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

L'évaluation certificative de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes* comporte deux parties :

Partie 1 : Évaluation certificative : Techniques d'entraînement de base.....40 %

L'étudiant aura à démontrer sa maîtrise des techniques ciblées en contexte d'entraînement de base.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : Un étudiant qui obtient la cote « E » (insuffisant) pour une ou plusieurs techniques doit reprendre la ou les techniques lors de l'activité 22. En cas d'échec à cette activité, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

Par conséquent, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence.

Partie 2 : Évaluation certificative : Intervention simulée60 %

L'étudiant aura à effectuer une intervention où l'emploi de la force est nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec à cette activité, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

Par conséquent, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.



Utiliser le pistolet en situation de tir défensif

*Plan
de cours*

760-212

Utiliser le pistolet en situation de tir défensif

Plan de cours

760-212

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Version du 14 juin 2024

Référence : 760-212

Présentation

Le cours *Utiliser le pistolet en situation de tir défensif* s'adresse aux étudiants inscrits au programme de formation initiale des constables spéciaux (PFICS). Il vise le développement de la compétence *Utiliser le pistolet en situation de tir défensif*. Dans ce cours, les étudiants acquerront des connaissances, des habiletés motrices, des techniques et des attitudes nécessaires à la manifestation d'un comportement professionnel et à l'exécution du tir défensif. Plus précisément, tout en respectant constamment les règles de sécurité, l'étudiant sera en mesure d'appliquer des techniques de manipulation du pistolet, d'effectuer différents types de tirs au pistolet, d'effectuer l'entretien du pistolet et d'apprécier ses performances.

Dans un premier temps, le cours permettra aux étudiants de développer des habiletés techniques liées au tir, à la manipulation et à l'entretien du pistolet. Dans un deuxième temps, l'étudiant sera placé dans des contextes de situation de tir, ce qui lui permettra de réinvestir les habiletés acquises dans différents contextes, comme le tir barricadé et le tir réactif. Finalement, la formation permettra à l'étudiant d'expérimenter différents types de tirs tels que le tir à une main, le tir à la pénombre et le tir en déplacement.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être sélectionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ou l'Assemblée nationale pour faire partie de la formation

■ PERSONNEL FORMATEUR

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec (ENPQ)

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au programme de formation initiale des constables spéciaux (PFICS)

■ DURÉE

- 46 h au total, réparties de la façon suivante :
 - 42 h de tir défensif ;
 - 5 h d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales ; ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement ; ▪ En utilisant des techniques propres au tir ; ▪ À l'aide de parcours de tir ; ▪ À l'aide du tir à sec ; ▪ À l'aide du simulateur de tir : ☐ tir virtuel de précision et de réaction ; ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de <i>coaching</i> ; ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages ; ▪ À l'aide du précis de cours ; ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1,1 Chargement adéquat du pistolet 1,2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1,3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1,4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1,5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1,6 Sécurisation adéquate du pistolet 1,7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1,8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2,1 Exécution efficace du tir au pistolet : ☐ Tir barricadé ; ☐ Tir réactif ; ☐ Tir réactif à une main et tir à la pénombre ; ☐ Tir en déplacement ; ☐ Tir en position couchée.
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3,1 Entretien adéquat du pistolet 3,2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4,1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4,2 Identification précise des mesures correctives à apporter
Et pour toute la compétence	
▪ Application rigoureuse des règles de sécurité	

Contenu de la formation

LES HABILETÉS TECHNIQUES LIÉES À L'UTILISATION DU PISTOLET (complexe de tir)

TECHNIQUES DE MANIPULATION

- Chargement :
 - Chargement dans un pas de tir ;
 - Chargement initial au casier.
- Sortie du pistolet :
 - Prise du pistolet à l'étui ;
 - Contrôle sécuritaire de la main d'appui ;
 - Sortie du pistolet en fonction de l'étui.
- Techniques de rechargement :
 - Rechargement d'urgence ;
 - Rechargement tactique.
- Techniques de désenrayage des niveaux I et II
- Retour de l'arme à l'étui
- Déchargement sécuritaire :
 - Déchargement dans un pas de tir ;
 - Déchargement au casier.
- Transfert du pistolet entre deux personnes
- Sécurisation d'armes à feu diverses :
 - Types d'armes à feu ;
 - Protocole de sécurisation d'une arme à feu.

TIR DÉFENSIF AU PISTOLET

LE TIR DE PRÉCISION (20 MÈTRES)

- Principes fondamentaux du tir de précision :
 - Position du corps ;
 - Prise de l'arme ;
 - Alignement des mires ;
 - Contrôle de la détente ;
 - Contrôle de la respiration.

LE TIR BARRICADÉ (15 MÈTRES)

- Position de tir sécuritaire par rapport à la barricade ;
- Positions debout et à genoux (à gauche et à droite) ;
- Compression temporelle.

LE TIR RÉACTIF (1, 3, 5 ET 7 MÈTRES)

- Principes du tir réactif :
 - Principes de visée :
 - ✓ Utilisation des mires ;
 - ✓ Initiation au tir avec les deux yeux ouverts.
 - Position du corps ;
 - Prise de l'arme ;
 - Contrôle de la détente ;
 - Compression temporelle ;
 - Déplacements dans le pas de tir au moment des manœuvres.

LE TIR RÉACTIF À UNE MAIN ET LE TIR À LA PÉNOMBRE

- Tir avec la main dominante
- Tir avec la main d'appui
- Tir avec la lampe de poche
- Tir à l'aide de gyrophares

LE TIR EN POSITION COUCHÉE

- Position du corps
- Utilisation de la barricade
- Prise de l'arme

LES PRINCIPES TACTIQUES LIÉS À UNE SITUATION DE TIR

- Contact visuel sur la cible
- Contrôle du doigt (détente ou châssis)
- Sommatation
- Technique de balayage
- Réaction en fonction de la cible (tire/ne tire pas)
- Tir en déplacement

ENTRETIEN DU PISTOLET

- Démontage du pistolet
- Nettoyage du pistolet
- Lubrification du pistolet
- Remontage précis du pistolet
- Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des agents en exercice qui doivent *utiliser le pistolet en situation de tir défensif* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour favoriser le développement d'habiletés propres au tir. Ainsi, tout au long du cours, l'étudiant doit *appliquer des techniques de manipulation, effectuer du tir défensif au pistolet et effectuer l'entretien du pistolet*. Il doit également *apprécier ses performances de tir*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *utiliser le pistolet en situation de tir défensif* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions tant personnalisées que collectives transmises à la suite de ses observations.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE AUX ACTIVITÉS 1 ET 2 (EN LIGNE) : TECHNIQUES DE MANIPULATION DE BASE	30 mins (variable selon chaque étudiant)	s. o.
	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 mins	
2	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE MANIPULATION DE BASE S'initier aux techniques de manipulation de base avec l'arme d'entraînement (chargement initial, sécurisation du pistolet, utilisation du puits de déchargement et transfert du pistolet entre deux personnes).	1 h 30	1 et 5
3	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 3 (EN LIGNE) : LE TIR DE PRÉCISION ET LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	30 mins (variable selon chaque étudiant)	1, 2 et 5
	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TIR DE PRÉCISION ET LES CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX - S'approprier les cinq principes fondamentaux du tir lors d'exercices de manipulation ; - Expérimenter le tir à partir du simulateur de tir et/ou du tir à sec en intégrant les cinq principes fondamentaux du tir à l'exercice ; - S'initier à la sortie rapide du pistolet. AU DOJO : Exercice de sortie rapide du pistolet AVANT L'ACTIVITÉ 6	4 h	
4	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE AUX ACTIVITÉS 4 ET 5 (EN LIGNE) : LES RÈGLES DE SÉCURITÉ, LE TIR DE PRÉCISION, L'ENTRETIEN DU PISTOLET ET LE RECHARGEMENT D'URGENCE	30 mins (variable selon chaque étudiant)	1, 2, 4 et 5
	ENTRAÎNEMENT DE BASE : INTRODUCTION AU TIR DE PRÉCISION - S'initier au protocole de sécurité en salle de tir ; - Expérimenter le tir de précision à 20 mètres, temps libre ; - S'initier au rechargement d'urgence ; - Appliquer des techniques de manipulation ; - Apprécier ses performances.	3 h	
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : INITIATION À L'ENTRETIEN DU PISTOLET - Effectuer l'entretien du pistolet ; - Effectuer une vérification adéquate du fonctionnement du pistolet après son entretien ; - Apprécier ses performances.	1 h	3, 4 et 5
6	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 6 (EN LIGNE) : TECHNIQUES DE DÉSENRAYAGE NIVEAUX I ET II, RECHARGEMENT D'URGENCE ET EXERCICE DE SORTIE RAPIDE DU PISTOLET AU DOJO	30 mins (variable selon chaque étudiant)	1, 2, 4 et 5
	ENTRAÎNEMENT DE BASE : INITIATION AUX ENRAYAGES - Effectuer du tir de précision ; - S'initier aux techniques de désenrayage de niveau I ; - S'initier aux techniques de désenrayage de niveau II ; - Poursuivre le développement d'habiletés liées aux techniques de manipulation ; - Apprécier ses performances.	4 h	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 7 (EN LIGNE) : LE TIR BARRICADÉ ENTRAÎNEMENT DE BASE : INTRODUCTION AU TIR BARRICADÉ ET AU RECHARGEMENT TACTIQUE ▪ Effectuer du tir barricadé à 15 m, en position debout, à genoux, côté dominant ou d'appui ; ▪ S'initier au rechargement tactique ; ▪ Poursuivre le développement d'habiletés liées aux techniques de manipulation ; ▪ Effectuer l'entretien du pistolet ; ▪ Apprécier ses performances.	30 mins (variable selon chaque étudiant) 4 h	1, 2, 3, 4 et 5
8	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 8 (EN LIGNE) : LE TIR RÉACTIF ENTRAÎNEMENT DE BASE : INTRODUCTION AU TIR RÉACTIF ▪ Effectuer du tir réactif à des distances de 1, 3, 5 et 7 m et à des temps différents ; ▪ Se familiariser avec le tir à une main ; ▪ Se familiariser avec la sortie préventive du pistolet en adoptant la position du mode de couverture universelle ; ▪ Réagir en fonction d'une cible (tire/ne tire pas) et, le cas échéant, faire une sommation à la suite de son observation ; ▪ Poursuivre le développement d'habiletés liées aux techniques de manipulation. ▪ Effectuer l'entretien du pistolet ; ▪ Apprécier ses performances.	30 mins (variable selon chaque étudiant) 4 h	1, 2, 3, 4 et 5
9	TRAVAIL SUGGÉRÉ AVANT L'ACTIVITÉ 9 (EN LIGNE) : LE TIR BARRICADÉ ET LE TIR RÉACTIF INTÉGRATION DU TIR BARRICADÉ ET DU TIR RÉACTIF 1 ▪ Poursuivre le développement des habiletés liées au tir barricadé et réactif ; ▪ Raffiner le développement de ses habiletés liées à l'application des techniques de manipulation ; ▪ Effectuer l'entretien du pistolet ; ▪ Apprécier ses performances.	30 mins (variable selon chaque étudiant) 4 h	1, 2, 3, 4 et 5
10	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 10 (EN LIGNE) : RÉVISION DE LA GRILLE D'APPRÉCIATION ET DE COACHING INTÉGRATION DU TIR RÉACTIF ET DU TIR BARRICADÉ 2 ▪ Raffiner ses habiletés liées au tir barricadé et réactif ; ▪ Consolider ses habiletés liées à l'application des techniques de manipulation ; ▪ Effectuer l'entretien du pistolet ; ▪ Apprécier ses performances.	30 mins (variable selon chaque étudiant) 4 h	1, 2 et 5
11	TRAVAIL SUGGÉRÉ AVANT L'ACTIVITÉ 11 (EN LIGNE) : LE TIR BARRICADÉ ET LE TIR RÉACTIF INTÉGRATION DU TIR BARRICADÉ ET DU TIR RÉACTIF 3 ▪ Consolider ses habiletés liées au tir barricadé et réactif ; ▪ Consolider ses habiletés liées à l'application des techniques de manipulation ; ▪ Effectuer l'entretien du pistolet ; ▪ Apprécier ses performances.	30 mins (variable selon chaque étudiant) 4 h	1, 2, 3, 4 et 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
12	TRAVAIL SUGGÉRÉ AVANT L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE (EN LIGNE) : RELECTURE SUR LE TIR RÉACTIF, LE TIR BARRICADÉ, L'APPLICATION DES TECHNIQUES DE MANIPULATION, L'ENTRETIEN DU PISTOLET ET RÉVISION DE LA GRILLE D'APPRÉCIATION ET DE COACHING ÉPREUVE CERTIFICATIVE ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence en effectuant : ☐ Du tir barricadé et du tir réactif ; ☐ Des techniques de manipulation. ▪ Vérifier adéquatement le fonctionnement du pistolet après son entretien ; ▪ Prendre et charger l'arme à partir du casier, la sécuriser et l'entreposer au casier.	15 mins (variable selon chaque étudiant) 2h	1, 2, 4 et 5
13	FORMATION D'APPOINT ET ÉPREUVE CERTIFICATIVE 2 ▪ Consolider ses habiletés liées au tir barricadé et réactif et aux techniques de manipulation ; ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence en effectuant : ☐ Du tir barricadé et réactif ; ☐ Des techniques de manipulation. ▪ Vérifier adéquatement le fonctionnement du pistolet après son entretien ; ▪ Prendre et charger l'arme à partir du casier, la sécuriser et l'entreposer au casier.	1h	1, 3 et 5
14	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 14 (EN LIGNE) : TIR RÉACTIF À UNE MAIN, TIR À LA PÉNOMBRE ET SÉCURISATION DES ARMES À FEU EXPÉRIMENTATION DE DIFFÉRENTS TYPES DE TIR ▪ Se familiariser avec le tir : ☐ En déplacement ; ☐ En position couchée ; ☐ À la pénombre et à la lampe de poche. ▪ Se familiariser avec le tir avec des gants ; ▪ Se familiariser avec une situation de tir requérant l'usage des gyrophares.	15 mins (variable selon chaque étudiant) 2h.	1, 2, 4 et 5
15	SÉCURISATION D'ARMES À FEU ▪ Effectuer la sécurisation de diverses armes à feu.	2h	1 et 5

Dans le cas d'une absence à l'une ou à l'autre des activités d'enseignement et d'apprentissage jugées essentielles par l'ENPQ, l'étudiant absent se voit dans l'obligation de reprendre l'activité.

Pour les autres activités, il doit faire appel à un pair pour se préparer pour le prochain cours.

Évaluation

L'évaluation certificative, qui prend la forme d'un parcours de tir, comporte une seule partie et est composée de trois étapes :

- **Étape 1** : Le tir barricadé ;
- **Étape 2** : Le tir réactif ;
- **Étape 3** : Les techniques de manipulation, la prise et le chargement de l'arme à partir du casier, la sécurisation de l'arme et l'entreposage de celle-ci au casier.

ÉTAPE 1 – LE TIR BARRICADÉ (16 BALLES)

Lors de cette étape, l'étudiant sera appelé à démontrer son degré de maîtrise des éléments de compétence suivants :

- **Effectuer du tir défensif au pistolet**

Tir barricadé :

- ☐ Cible à 15 mètres, séquence de tir de 2 balles en 15 secondes.

- **Appliquer des techniques de manipulation**

ÉTAPE 2 – LE TIR RÉACTIF (34 BALLES)

Lors de cette étape, l'étudiant sera appelé à démontrer son degré de maîtrise des éléments de compétence suivants :

- **Effectuer du tir défensif au pistolet**

Tir réactif :

- ☐ Cible à 7 mètres, séquence de tir de 2 balles en 3 secondes (pour un total de 10 balles) ;
- ☐ Cible à 5 mètres, séquence de tir de 2 ou 3 balles en 4 secondes (pour un total de 12 balles) ;
- ☐ Cible à 3 mètres, séquence de tir de 3 balles en 3 secondes (pour un total de 6 balles) ;
- ☐ Cible à 3 mètres, séquence de tir de 1 balle en 3 secondes à une main (pour un total de 3 balles) ;
- ☐ Cible à 1 mètre, séquence de tir de 1 balle en 2 secondes (pour un total de 3 balles).

- **Appliquer des techniques de manipulation**

ÉTAPE 3 – APPLIQUEZ DES TECHNIQUES DE MANIPULATION, VÉRIFIEZ ADÉQUATEMENT LE FONCTIONNEMENT DU PISTOLET APRÈS ENTRETIEN

Lors de cette étape, l'étudiant sera appelé à démontrer son degré de maîtrise des éléments de compétence suivants :

- **Appliquer des techniques de manipulation ;**
- **Vérifier adéquatement le fonctionnement du pistolet après son entretien ;**
- **Prendre et charger l'arme à partir du casier, la sécuriser et l'entreposer au casier.**

* * *

Tout au cours des trois étapes de l'épreuve certificative, l'étudiant devra respecter le critère de performance suivant : application rigoureuse des règles de sécurité.

Un manquement grave aux règles de sécurité pourrait entraîner un échec.

Conditions de réussite

La note de passage est de 60 % pour chacune des trois étapes.

L'étudiant a droit à deux essais. Si l'étudiant réussit lors du premier essai, cette note sera utilisée pour le calcul de la note finale.

S'il ne répond pas aux attentes liées à une ou plusieurs étapes lors du premier essai, l'étudiant doit reprendre l'étape ou les étapes lors de l'activité 13.

Lors du deuxième essai, la note obtenue par l'étudiant sera celle retenue pour le calcul de la note finale.

Modalités en cas d'échec

En cas d'échec au deuxième essai pour une ou plusieurs des étapes, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Utiliser le pistolet en situation de tir défensif*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

* * *

L'étudiant recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le *Guide de cotation* ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 -100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 -96,2	A		
89,1 -92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 -85,4	B		
78,1 -81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 -74,4	C		
67,3 -70,8	C-		
63,6 -67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 -63,5	D		
0 -59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec ; une reprise doit être envisagée.

École nationale de police du Québec

Agir à titre de constable spécial

Plan de cours

760-211-23

Direction de la formation en sécurité publique

Version du : 23 février 2023

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2023

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note 1 : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Version du : 23 février 2023

Référence : 760-211-23

Présentation

Le cours *agir à titre de constable spécial* s'adresse aux personnes appelées à œuvrer comme constable spécial du ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi que de l'Assemblée nationale.

Cette formation vise essentiellement le développement de la compétence *agir en tant que constable spécial*. Plus précisément, au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de planifier et exécuter sa patrouille, d'intervenir adéquatement auprès des personnes en protégeant leur intégrité physique sur les lieux ainsi que d'amorcer des enquêtes et finalement de consigner la preuve. L'étudiant devra également apprécier ses interventions dans une perspective d'amélioration continue.

Ce cours contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction d'un constable spécial, et ce, en cohérence avec la mission, les valeurs, les procédures et les directives du ministère de la Sécurité publique et de l'Assemblée nationale.

La Direction de la formation en sécurité publique

Généralités

● Préalable

- Être sélectionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ou l'Assemblée nationale pour faire partie de la formation

● Personnes-ressources

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Constable spécial du MSP ou de l'Assemblée nationale autorisé par l'ENPQ à agir à titre d'instructeur client lors du programme de formation initial
- Conseillers en approche sociocommunautaire

● Clientèle visée

- Personne appelée à œuvrer à titre de constable spécial du MSP ou de l'Assemblée nationale

● Durée

- 56 heures

● Nombre d'étudiants

- Selon la composition de la cohorte

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Agir à titre de constable spécial.	• Au moyen d'un tribunal-école et de sites de simulation. • À partir de directives, de procédures, des législations en vigueur et de documents de référence. • Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions. • À l'aide de rapports d'événements. • À l'aide du port de son uniforme et de son équipement. • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force et du processus méthodiques de l'intervention des constables spéciaux. • À partir du Guide de pratiques policières.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier sa patrouille	1.1 Participation active au rassemblement 1.2 Collecte judicieuse d'informations en lien avec ses assignations 1.3 Vérification adéquate du matériel, de l'équipement et du bon fonctionnement des communications radio 1.4 Établissement efficient de priorités dans la chronologie de sa patrouille
2. Exécuter sa patrouille	2.1 Analyse approfondie de la situation par la surveillance, l'observation et l'écoute de l'environnement 2.2 Exécution efficace de rondes de vérification à l'intérieur et à l'extérieur des lieux 2.3 Contrôle rigoureux de l'accès aux salles ou aux lieux
3. Intervenir adéquatement selon la situation	3.1 Utilisation efficace de différentes méthodes de détection 3.2 Demande pertinente de renseignements via les usagers et les banques de données (CRPQ) 3.3 Application appropriée des règles quant au respect du décorum 3.4 Intervention appropriée et sécuritaire 3.5 Application judicieuse des techniques d'escorte 3.6 Procédure d'écrou adéquate
4. Initier l'enquête	4.1 Consignation ordonnée et précise des versions de témoins, de victimes, et de plaignants 4.2 Protection adéquate d'une scène de crime 4.3 Prise en charge minutieuse des éléments de preuves, dont la saisie et la chaîne de possession
5. Consigner la preuve	5.1 Rédaction adéquate des notes en tenant compte des normes établies 5.2 Rédaction adéquate des rapports et des documents appropriés
Pour toute la compétence	A- Agit de manière sécuritaire pour lui-même, ses collègues et toutes les autres personnes B- Démonstre des attitudes et des comportements professionnels C- Agit de manière conforme aux règles et les normes de l'organisation D- Communication d'assistance adéquate, selon la situation et les parties impliquées (PRO) E- Organisation adéquate du travail F- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs G- Autoévaluation de ses performances et reconnaissance juste de ses réactions en situation de stress

Énoncé de la compétence	CONTEXTE DE RÉALISATION
Communiquer en contexte d'intervention auprès des personnes	• À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice. • À l'aide d'outils, d'équipement ou du matériel nécessaire à la fonction de travail. • En se référant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction. • À partir d'une ou des études de cas. • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force. • À partir de l'aide-mémoire La communication. • Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES DE PERFORMANCE
1. Évaluer la situation	1.1 Collecte d'informations pertinentes à la compréhension de la situation. 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation.
2. Planifier une stratégie de communication	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente à la situation
3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne	3.1 Adoption d'une communication professionnelle auprès de la personne. 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance avec la personne. 3.3 Application adéquate d'actions favorables à la coopération de la personne.
4. Évaluer l'ensemble de sa communication	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa communication. 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication
* Pour toute la compétence	A- Démonstration de comportements sécuritaires pour lui-même, ses collègues et toutes les autres personnes.

Contenu de la formation

La préparation à la patrouille :

- ☐ la connaissance des directives et des normes spécifiques
- ☐ la connaissance des lieux
- ☐ la consultation de la documentation récente
- ☐ les points névralgiques et les endroits cibles

Les qualités du patrouilleur :

- ☐ la vigilance, l'observation, la sécurité, la curiosité
- ☐ l'écoute (possibilité de désorganisation) pleurs, injures, propos à caractère violent
- ☐ le sens de l'anticipation
- ☐ l'approche client, une très bonne capacité à s'adapter aux besoins diversifiés des différentes clientèles du palais de justice
- ☐ la communication et le travail d'équipe
- ☐ la maîtrise de soi
- ☐ la résolution de problèmes

Les plans

- ☐ La planification de ses interventions
- ☐ La création de plans

La participation au rassemblement :

- ☐ la prise de notes
- ☐ le choix d'assignation
- ☐ Échanges d'informations pertinentes
- ☐ l'établissement d'un plan d'action et des ressources nécessaires

La vérification de l'équipement :

- ☐ Vérification du fonctionnement de son équipement nécessaire à sa patrouille selon ses directives internes

La présence et la visibilité de manière stratégique en tant que constable spécial :

- ☐ la patrouille en mode préventif
- ☐ la patrouille en mode présence
- ☐ l'intervention adaptée selon la situation
- ☐ application de ses pouvoirs et devoirs durant l'intervention

L'observation de l'environnement et des individus :

- ☐ l'inspection visuelle de son environnement
- ☐ identifications des signes d'une situation pouvant devenir problématique
- ☐ obtentions d'information obtenue par les usagers

La communication avec les collègues et les partenaires :

- ☐ l'utilisation du radio-émetteur en utilisant des codes de communication
- ☐ les priorités dans l'utilisation des ondes radio
- ☐ la réponse à des demandes d'assistance et d'urgence (bouton panique)
- ☐ le rôle du leader
- ☐ le rôle du soutien

Contrôle de sécurité : 3

- ☐ les spécifications et les consignes d'utilisation des types de contrôle de sécurité (portique et bâton de détection de métal).
- ☐ les composantes et le fonctionnement des types de contrôle (bâton de fouille et arche de détection)

L'intervention :

- ☐ le décorum
- ☐ la procédure d'incarcération
- ☐ l'ouverture et fermeture salle d'audience

La ronde de sécurité en ciblant les éléments à vérifier à titre préventif (ex. l'état des serrures, les sorties de secours, anomalies, etc.).

L'escorte :

- ☐ la zone de responsabilité à couvrir
- ☐ la détection de tout danger potentiel
- ☐ l'escorte d'une personne en mode protection rapprochée
- ☐ l'escorte d'une personne judiciarisée, mais non détenue
- ☐ l'escorte d'une personne détenue devant témoigner
- ☐ la position de base d'une escorte à 1, 2, 3, 4 et 5 agents
- ☐ le positionnement près d'un véhicule en équipe de 5 constables en mode statistique
- ☐ le rôle des constables selon la provenance de la menace (de face, de l'arrière, du côté droit ou gauche)
- ☐ adaptation des types d'escorte selon les lieux et les usagers (l'entrée et la sortie d'un ascenseur, l'ascension et la descente d'escaliers, le passage des portes)
- ☐ la technique du pivot
- ☐ la notion d'élasticité
- ☐ connaissance des lieux (porte, intersection de corridor, etc.) et points à observer

L'amorce d'une enquête :

- ☐ l'utilisation des 3QCOP et la consignation structurée des informations recueillies
- ☐ la recherche d'éléments de preuve par une observation rigoureuse
- ☐ le respect de la chaîne de possession
- ☐ l'établissement d'un périmètre de sécurité
- ☐ la protection d'élément de preuve et de scène de crime
- ☐ l'application de ses pouvoirs et devoirs dans le cadre de l'amorce de l'enquête
- ☐ la demande d'assistance de services spécialisés
- ☐ l'application judicieuse des règlements et des lois

La rédaction des rapports et documents appropriés :

- ☐ le rapport d'événement
- ☐ le rapport complémentaire
- ☐ le rapport d'incident
- ☐ le carnet de notes (prise de notes en vue d'un témoignage à la cour)
- ☐ le rapport d'exécution de mandat

L'appréciation de ses interventions liées à ses interventions et sa patrouille :

- ☐ l'autoévaluation de ses performances
- ☐ la formulation d'objectifs à atteindre
- ☐ l'identification réaliste des moyens pour atteindre les objectifs fixés

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une démarche d'apprentissage expérientiel pour l'étudiant et donne au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation est que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages. Il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à planifier et exécuter une patrouille, à protéger l'intégration physique des personnes présentes, entamer un dossier d'enquête et à rédiger les documents appropriés à la suite de son intervention.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique, une large place est accordée à la pensée critique et réflexive, omniprésente comme stratégie efficiente de régulation et de stabilisation des apprentissages, l'étudiant aura ainsi à établir des liens avec le référentiel de base, à se fixer des objectifs, à identifier des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de médiateur et de guide entre l'expérience de l'étudiant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations, de feedback dont le but est de favoriser l'atteinte des standards chez l'étudiant et qu'il soit ainsi en mesure de se situer face à sa performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des étudiants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de Compétence Agir	Élément de Compétence Communication
1	Accueil et théorie sur les fonctions du constable spécial - Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). - S'initier aux éléments théoriques sur les fonctions du constable spécial soit la tenue et le maintien, le rassemblement et le PRO (position, raisons et observations). - Effectuer une prise de note lors d'une plainte.	4 heures	1,4,5	S-O
2	Exécution d'un ordre d'expulsion et décorum - S'approprier les éléments théoriques sur l'exécution d'un ordre de la cour et sur le décorum. - Appliquer une exécution d'un ordre de la cour et sur le décorum.	4 heures	2,3,5	3
3	Expulsion et arrestation Intervenir lors d'une arrestation en lien avec une expulsion.	4 heures	2,3,5	3
4	Procédure d'écrou - S'approprier les éléments théoriques sur la procédure d'écrou - Appliquer la procédure d'écrou lors d'exercice pratique.	4 heures	1,2,3,4,5	3
5	Outils de détection de métal - S'approprier les éléments théoriques sur les outils de détection de métal soit le portique et le bâton. - Expérimenter les outils de détection de métal.	2 heures	3,4	S-O
6	Personne d'intérêt - Patrouiller son secteur et identifier les personnes d'intérêt. - Intervenir lors d'une arrestation d'une personne d'intérêt en effectuant une arrestation et une procédure d'écrou.	4 heures	1,2,3,5	3
7	Certificative 1 - Démontrer sa capacité à intervenir lors d'une situation. - Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3 heures	1,2,3,5	3
8	Plateau 1 et 2 - Connaitre les procédures quant à la protection d'une scène de crime ainsi qu'à la chaîne de possession. - Appliquer la procédure de protection de scène de crime et de chaîne de possession à l'aide d'exercice. - Appliquer les notions apprises sur la crise lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale.	4 heures	1,2,5	1,2,3
9	Intervenir en situation de crise - Suicide - Appliquer les notions apprises sur la crise lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème suicidaire. - Connaitre les enjeux reliés à la santé mentale grâce à une intervention sociale de la CAVAC.	4 heures	3	1,2,3
10	Pow t'es mort Appliquer adéquatement ses pouvoirs et devoirs en lien avec les motifs d'arrestation lors d'une intervention.	4 heures	1,2,3	3
11	Mandats	4 heures	2,3,4,5	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de Compétence Agir	Élément de Compétence Communication
	▪ Appliquer adéquatement ses pouvoirs et devoirs en lien avec l'exécution de mandats lors d'une intervention.			
12	Mises en situation ▪ Intégrer l'ensemble des éléments en démontrant sa capacité à appliquer adéquatement ses pouvoirs et devoir lors d'intervention nécessitant l'utilisation de la communication adaptée à la situation.	4 heures	1,2,3,4,5	1,2,3
13	Certificative 2 ▪ Démontrer sa capacité à intervenir lors d'une situation. ▪ Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3 heures	1,2,3,5	3
14	Techniques d'escorte avancées ▪ S'approprier les éléments techniques d'escortes avancés. ▪ Appliquer les différentes techniques d'escortes avancées lors d'exercices pratiques.	4 heures	3	3
15	Salle d'audience ▪ S'approprier les éléments d'ouverture et de fermeture d'une salle d'audience ainsi que de la fouille de celle-ci. ▪ Appliquer les différentes procédures d'ouverture, de fermeture et de fouille de salle d'audience lors d'exercices pratiques. ▪ Appliquer les différentes procédures d'ouverture, de fermeture et de fouille de salle d'audience lors de mises en situation. ▪ S'approprier les éléments théoriques en lien avec la chambre de la jeunesse.	4 heures	2,3	3

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'épreuves certificatives permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à *agir à titre de constable spécial*. Ces épreuves consistent à planifier et exécuter sa patrouille, intervenir selon la situation ainsi que l'initiation d'une enquête. Finalement, l'étudiant aura également à effectuer la rédaction de rapports. Comme les comportements et l'attitude ont un impact sur l'atteinte de la compétence *agir à titre de constable spécial*, l'attitude professionnelle fera également partie de l'évaluation pour l'ensemble de la compétence durant tout le programme.

L'évaluation se divise en 3 parties :

Partie 1 : Épreuve certificative 1 – 30%

Étape 1 : assignation simulée – 20% - 1 heure

Cette étape consiste pour l'étudiant à recevoir une assignation et à effectuer seul une intervention en agissant à titre de constable durant mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- Planifier sa patrouille
- Exécuter sa patrouille
- Intervenir adéquatement selon la situation

L'ensemble de sa performance est évalué par un instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

Cette étape compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

Étape 2 : rapport d'évènement – 10%

Cette étape consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de l'étape 1, à consigner la preuve à l'aide d'un rapport d'évènement. Plus précisément, il doit :

- Rédiger le rapport approprié (rapport d'évènement)

Le rapport est corrigé par l'instructeur selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

Cette étape compte pour 10 % de la note finale de la compétence.

Partie 2 : Épreuve certificative 2 – 60%

Étape 1 : appel simulé – 45% - 1 heure

Cette étape consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention en agissant à titre de constable durant mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- Planifier sa patrouille
- Exécuter sa patrouille
- Intervenir adéquatement selon la situation
- Initier l'enquête

L'ensemble de sa performance est évalué par un instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

- Conditions de réussite de l'épreuve :

- L'étudiant doit minimalement avoir obtenu la note de passage de 60 %.
- Modalités de reprise en cas d'échec :
 - Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre l'étape 1 de l'épreuve certificative 2 avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette étape compte pour 45 % de la note finale de la compétence.

Étape 2 : rapport d'évènement – 15%

Cette étape consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de l'étape 1, à consigner la preuve à l'aide d'un rapport d'évènement et d'un rapport en emploi de la force. Plus précisément, il doit :

- Rédiger le rapport approprié (rapport d'évènement et rapport en emploi de la force)

Le rapport est corrigé par l'instructeur selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

- Conditions de réussite de l'épreuve :
 - L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.
- Modalités de reprise en cas d'échec :
 - Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre l'étape 2 de l'épreuve certificative 2 et effectuer le rapport de l'évènement réussi à l'étape 1 ou de la mise en situation de reprise selon le cas.

Cette étape compte pour 15 % de la note finale de la compétence.

Partie 3 : RIDER – Attitude professionnelle – 10%

Les formateurs de toutes les activités sont amenés à porter un jugement critique et constructif sur les attitudes et les comportements professionnels des étudiants, et ce, tout au long du programme. L'appréciation de l'attitude professionnelle en matière de savoir-être occupe une place prépondérante dans le programme, et ce, par différents moyens, dont l'observation et l'autoévaluation.

Cette partie est évaluée à la fin du cours en fin de programme grâce aux informations compilées durant tout le programme par l'ensemble des formateurs. L'instructeur remplira la grille d'évaluation certificative à cet effet.

Cette partie compte pour 10 % de la note finale de la compétence.

GUIDE DE COTATION

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du Règlement sur le régime des études en vigueur à l'ENPQ. Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif qualitatif (définition) du niveau de maîtrise de la compétence atteint par l'étudiant au terme du cours. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 -100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 -96,2	A		
89,1 -92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 -85,4	B		
78,1 -81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 -74,4	C		
67,3 -70,8	C-		
63,6 -67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 -63,5	D		
0 -59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

École nationale de police du québec (2009), mm. Nicolas laurendeau, sonny morin et robert landry,

École nationale de police du québec, références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume i, les préalables aux activités policières, nicolet, enpq, décembre 2007, chapitre 1, p. 1-5.

Éducaloi. « cour du québec, — chambre criminelle et pénale — les procédures étape par étape », [en ligne], 2009. [http://www.educaloi.qc.ca/cotecour/cour_quebec/chambre_criminelle_penale/procedures/] (consulté le 7 avril 2009).

Garrett metal detectors (2002), user manual superscanner tm, traduction sommaire, pierre brassard, cidrap, école nationale de police du québec, 4 p.

Gouvernement du québec, ministère de la justice, direction des services de sécurité dans les palais de justice, directives opérationnelles, volume 2, 2005.

Gouvernement du québec, ministère de la justice, règles de procédure de la cour supérieure du québec, chambre criminelle (2002), tr/2002-46.

Gouvernement du québec, ministère de la justice, règles de procédure de la cour du québec (chambre de la jeunesse) en matière criminelle et pénale, r.q. t-16, r.8.

Jurisprudence : r. C. Bell, 2008 qccs 988, jugement de la cour supérieure du québec rendu le 10 janvier 2008.

Techniques d'escorte et protection rapprochée, 42 p.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4